

LE CRÉOLE, LANGUE OFFICIELLE

Jaromír Kadlec

Université Palacký d'Olomouc
République tchèque
jaromir.kadlec@upol.cz

Résumé. L'article a pour objectif de comparer le statut et les domaines d'emploi du créole dans trois pays où le créole a le statut de langue officielle. Il s'agit d'Haïti (avec le français), des Seychelles (avec l'anglais et le français) et du Vanuatu (avec l'anglais et le français) qui a reconnu son pidgin mélanésien, le bichlamar, comme « sa langue officielle parlée ».

Mots clés. Créole. Français. Anglais. Haïti. Seychelles. Vanuatu.

Abstract. The Creole, an Official Language. The objective of this article is to compare the status and the areas of the employment of Creole in the countries where it has the status of an official language. It concerns Haiti (with French), the Seychelles (with English and French), and Vanuatu (with English and French) which has recognized its Melanesian pidgin, Bislama, as “its official spoken language”.

Keywords. Creole. French. English. Haiti. Seychelles. Vanuatu.